

AUDIT ÉNERGÉTIQUE OBLIGATOIRE

RÉPONDRE À L'EXIGENCE RÉGLEMENTAIRE



Qui est **concerné** ?

- Les entreprises qui emploient **plus de 250 salariés**
- Les entreprises qui génèrent un **chiffre d'affaires supérieur à 50 millions** et dont le **bilan annuel est supérieur à 43 millions d'euros**

Les entreprises ayant mis en oeuvre un système de management de l'énergie certifié selon la norme ISO 50001 sont exemptées de cette obligation sur le périmètre certifié.



ECHEANCES RÉGLEMENTAIRES

Le premier audit énergétique devait être réalisé avant le **5 décembre 2015**. Puis, il devra être mis à jour tous les **quatre ans au minimum**.

L'OFFRE ARCALIA

Arcalia réalise votre audit énergétique réglementaire selon la méthodologie définie par la norme NF EN 16247 (1-2-3-4).

Notre démarche se structure en 4 étapes, que nous adaptons et complétons aux spécificités de votre actif.

- Visite des sites et collecte des informations (plans, schémas, factures, entretiens).
- Mesures sur site et analyse des données (consommations électriques spécifiques, température d'ambiance, hygrométrie, thermographie infrarouge...). Le nombre et la typologie des mesures sont adaptés en fonction des particularités du site et du degré d'approfondissement choisi.
- Identification et quantification des opportunités d'amélioration de l'efficacité énergétique
- Elaboration d'un plan d'actions priorisées selon leur temps de retour sur investissement (ROI4 ans).

POURQUOI UN AUDIT ENERGETIQUE ?

Au-delà du respect de l'exigence réglementaire (Directive Européenne 2012/27), cet audit énergétique vous permet d'identifier des sources d'économie d'énergie et de mettre en place un plan d'actions pour réduire vos consommations et factures énergétiques.



LES + D'ARCALIA ?

RECONNAISSANCE

SOD.I.A., agissant sous la marque Arcalia a obtenu la qualification OPQIBI pour la réalisation d'audits énergétiques sous le numéro de certificat 97 06 1263.

EXPERTISE

Notre réseau de spécialistes énergéticiens intervient partout en France et en Europe, sur l'ensemble des problématiques liées à l'énergie.

ACTEUR INDEPENDANT

Acteur indépendant, notre engagement est de vous apporter le conseil et les services qui contribueront au développement de votre activité comme au développement durable de notre planète.

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

- Mission d'accompagnement à la mise en place de l'ISO 50001
- Audit énergétique VS ISO 50001 : analyse stratégique France et Europe
- Veille réglementaire des transpositions européennes